esede école supérieure en éducation de l'enfance	Pr 374 – Processus de suivi et d'évaluation du TD	
	Responsable du TD	28.01.2025

Cadres règlementaires : Re320, Re370, Re377

1. L'étudiant.e fait valider le formulaire de la thématique du TD par son.sa FA (Fo371)

2. L'étudiant.e rédige son TD en suivant les directives (Re370 ou Re377)

3. L'étudiant.e dépose son dossier au secrétariat (2 exemplaires papier + version word) et le formulaire (Fo371)

4. Le secrétariat compose le comité d'évaluation (Pr375)

5. Au plus tôt dans les 6 semaines, le secrétariat adresse une convocation à l'étudiant.e et au comité d'évaluation (Pr375)

6. L'entretien se déroule selon la Pr375.

7. Le secrétariat communique le résultat officiel en indiquant les voies de recours

8. L'étudiant.e s'inscrit à la session publique sur Moodle et y présente son poster